RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABL
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : zone artisanale – rue Jeannot
14330 LE MOLAY-LITTRY
RCS CAEN 901 931 337

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE

La société ABL INVESTISSEMENTS, société par actions simplifiée au capital de 10.000 euros dont le siège social est 1875 route de Balleroy – 14330 LE MOLAY-LITTRY, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de CAEN sous le numéro 109 537 134

Propriétaire de la totalité des 1.000 actions composant le capital de la société ABL, associé unique de ladite société.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- Nomination d'un nouveau Président en remplacement de Madame Pascale LACOUR – LE ROULLEY démissionnaire,

- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION
L'associé unique prend acte de la démission de Madame Pascale LACOUR – LE ROULLEY de ses fonctions de Président de la société, à effet de ce jour et décide de nommer en remplacement :

Monsieur Charles Antoine AUVRAY
Né le [redacted] à [redacted]
Demeurant [redacted] – [redacted]

Précision étant ici faite que Monsieur Charles Antoine AUVRAY a fait savoir dès avant qu'il acceptait les fonctions qui lui sont confiées et qu'il n'était frappé d'aucune mesure ou incapacité susceptible de lui en interdire l'exercice.

DEUXIEME DECISION
L'associé unique délègue tous pouvoir au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et reproduit sur le registre de ses décisions.

[redacted]

Date : 01/10/2026

La société ABL INVESTISSEMENTS
Représentée par Monsieur Charles-Antoine AUVRAY